

CDG59 infos

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE OU RÉGLEMENTAIRE

Réf. : CDG-INFO2014-11

Personnes à contacter : Sylvie TURPAIN et Valérie MATTA
☎ : 03.59.56.88.58

Date : le 1^{er} juillet 2014

REVALORISATION DES ALLOCATIONS CHOMAGE DATE D'EFFET : LE 1^{ER} JUILLET 2014

TEXTE RÉGLEMENTAIRE :

- **Décision du Conseil d'Administration de l'UNEDIC du 27 juin 2014 : revalorisation au 1^{er} juillet 2014.**

Le Conseil d'Administration de l'UNEDIC a procédé à la revalorisation à compter du 1^{er} juillet 2014 des allocations d'un montant fixe de l'assurance chômage.

ALLOCATIONS CHOMAGE TAUX ET REVALORISATIONS APPLICABLES DEPUIS 2012

DATE	1 ^{er} juillet 2012 euros	1 ^{er} juillet 2013 euros	1 ^{er} juillet 2014 euros
Partie fixe de l'ARE	11,57	11,64	11,72
Allocation Minimale	28,21	28,38	28,58
Seuil minimal ARE Formation	20,22	20,34	20,48
Revalorisation du salaire de référence (*)	2 %	-	-

(*) Les salaires de référence ne font pas l'objet d'une revalorisation au 01/07/2014

